



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministre de la Justice motive ses choix sur la prison de Verviers et la fin de la maison d'arrêt ainsi qu'une diminution des places

- Bruxelles, le 05 décembre 2016 -

La Députée fédérale Katrin JADIN a questionné la semaine dernière, en Commission Justice de la Chambre, le Ministre Koen Geens sur la situation de la prison de Verviers. Le Ministre précise ses intentions quant au site verviétois : la fin pure et simple de la maison d'arrêt et une diminution des places au profit d'une meilleure hygiène de vie des détenus.

Le 18 novembre, le Conseil des Ministres a approuvé le MASTERPLAN III du Ministre et par conséquent assuré la reconstruction de la prison de Verviers. Le problème vient de la tour de Lantin qui sera fermée et remplacée par deux bâtiments, dont le site de Verviers, déjà propriété de l'État belge. Concrètement, il s'agit du transfert des détenus résidant actuellement à la tour de Lantin vers la nouvelle prison, opérationnelle en 2020.

La nouvelle est accueillie favorablement, mais laisse plusieurs questions en suspens : la diminution de 40 places sur les 280 prévues et les conséquences sur la maison d'arrêt. Le Ministre, en Commission, a précisé ses intentions : *« le nombre de places a été calculé en fonction de la capacité maximale que ce site peut offrir. Il est exact qu'elle était quelque peu plus élevée auparavant. Mais les normes ont évolué entretemps, ce qui fait que nous devons également prévoir plus de surface pour d'autres activités, pour le sport, pour des salles de cours, etc. ceci explique que la capacité maximale envisageable soit ramenée de 240 places. »*

Sur la suppression de la maison d'arrêt (destinée aux personnes qui ne sont pas encore condamnées et qui sont en détention préventive), le Ministre précise : *« dès lors, à l'avenir, Verviers ne comportera encore qu'une maison de peines et pas de maison d'arrêt. Le choix pour une séparation claire des maisons de peines et des maisons d'arrêt est en effet logique. La surpopulation ne permet pas de la réaliser dans tous les cas, mais elle reste un objectif. »*

La Députée réagit à cette décision : *« Je regrette, malgré tout, que la suppression de la maison d'arrêt au profit d'une maison de peines (pour les condamnés) ne tienne malheureusement pas compte de la proximité des juridictions d'instruction établies au Palais de justice de Verviers. Je compte, par conséquent, prendre contact avec les autorités sur place pour voir ce qu'il peut être fait. »*

POUR PLUS D'INFORMATIONS, OU POUR NOUS FAIRE PARVENIR VOS TÉMOIGNAGES, CONTACTEZ KATTRIN JADIN :

Tél. : 0478/333.417 | e-mail : kattrin@jadin.be